

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article1659>

Synode diocésain - 28 novembre 2017

- Actualités - Synode diocésain -



Date de mise en ligne : mercredi 6 décembre 2017

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

Mardi 28 novembre 2017, 150 personnes étaient réunies à Planguenoual pour écouter le travail de mise en commun des paroisses de la zone pastorale de Lamballe, suite à la lecture des Actes du synode qui s'est clôturée le 4 juin dernier.

Le Père Pierrick Jégonday, curé responsable de la zone pastorale de Lamballe et Mgr Denis Moutel, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier, étaient présents pour assister aux échanges.

Sommaire

- [Loi synodale 2 - Témoigner \(â€¦\)](#)
- [Loi synodale 3 - Accompagner](#)
- [Loi synodale 16 - Les jeunes](#)
- [Loi synodale 21 - Créer du \(â€¦\)](#)
- [Loi synodale 33 - Associer](#)

Pour l'ensemble des paroisses qui s'est exprimée durant la soirée, le premier constat rassurant était que les équipes *« ne partaient pas de zéro »*. La paroisse de Lamballe, notamment, a souligné que *« la pastorale des jeunes et la liturgie étaient déjà deux domaines très riches »*. Il a été rajouté en forme de clin d'oeil que *« le travail en équipes synodales étaient, pour ceux qui regardent le Tour de France, une étape de plat. Aujourd'hui, nous entamons une étape de montage à travers l'application de mesures concrètes »*.

Dans les différentes prises de parole, des lois synodales sont revenues régulièrement.

Par exemple :

Loi synodale 2 - Témoigner auprès des jeunes

Des rencontres « mon projet de vie » seront organisées au sein des lycées de l'enseignement catholique et des aumôneries de l'enseignement public dans le cadre de la démarche d'orientation en 1re ou Terminale. Une équipe de prêtres, religieux et laïcs interviendra dans les classes ou les aumôneries pour donner son témoignage sur tous les choix possibles pour construire et réussir sa vie.

Loi synodale 3 - Accompagner les personnes qui assurent l'accueil

Une formation pour les personnes qui ont une mission d'accueil dans les maisons paroissiales sera organisée tous les trois ans au niveau diocésain. Cette formation portera sur les attitudes, l'écoute, la manière d'entrer en dialogue... Une formation pratique sur les informations à transmettre sera assurée par la paroisse. Un outil de liaison sera mis en place entre les différentes personnes qui assurent l'accueil ; une rencontre sera organisée trois fois par an pour

améliorer les conditions de ce service si important.

Loi synodale 16 - Les jeunes dans la liturgie

Des moyens seront recherchés pour écouter les jeunes et encourager leur participation à l'Eucharistie : connaissance de la liturgie, discernement des charismes (lecture, musique, chant, service de l'autel, service des plus jeunes, accueil etc.) Les équipes liturgiques veilleront à intégrer régulièrement des jeunes dans le service liturgique : préparation, lecture, chants, musique.

Loi synodale 21 - Créer du lien

Deux ou trois membres de l'EAP seront chargés de porter le souci d'une véritable communauté de proximité, fraternelle et chaleureuse. Les EAP organiseront, de temps à autre, un moment de convivialité par exemple un pot après la messe. Elles repèreront les personnes nouvelles fréquentant nos assemblées dominicales ou celles qui paraissent isolées dans l'assemblée. Elles prendront contact, inviteront à un temps de rencontre et présenteront la vie de la paroisse. Un trombinoscope des divers responsables pourra être remis pour faciliter l'intégration.

Loi synodale 33 - Associer, impliquer et aider les familles dans la transmission de la foi

Un parcours familial sera proposé, dans chaque zone pastorale, pour donner aux parents et aux grands-parents le goût et les moyens de transmettre la foi à leurs enfants. Ce parcours pourra comporter des séances de catéchisme, des témoignages de parents, grands-parents, parrains, marraines, une initiation à la prière en famille, des partages d'expérience.

Justine Guilbaud

Vidéos à voir sur le site diocésain :

<http://saintbrieuc-treguier.catholique.fr/>